

COÛT	Economie Sociale Familiale
Contributions annuelles	1730 € (ou 2900€ si financement extérieur par Pôle Emploi)
Avance sur frais de scolarisation ⁽²⁾	450 €
SOLDE ⁽³⁾	1280 € (640€ x2)
8 mensualités d'octobre à mai 1^{ère} année 8 mensualités de septembre à avril 2^{ème} année	160€ /mois
FRAIS ANNEXES pour les nouveaux entrants	50€ (35 € de frais administratifs + 15€ liés au badge d'entrée : 10€ de caution et 5€ de frais de mise à disposition)

⁽¹⁾ La contribution annuelle est identique, que l'étudiant soit boursier ou non

⁽²⁾ Avance sur la contribution aux familles

Attention ! en cas de désistement, cette somme reste acquise au L.E.G.T.P. Institut Supérieur CLORIVIERE, sauf pour les élèves ayant échoué au Baccalauréat, ce qui entraîne l'annulation de leur inscription.

⁽³⁾ Le solde des frais de scolarisation est à régler

soit en 2 versements égaux par chèques ou en espèces **AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION** : ces chèques ne seront encaissés que fin septembre 2024 et fin janvier 2025.

soit en **8 prélèvements mensuels** qui auront lieu le **7 de chaque mois** d'octobre 2024 à mai 2025 inclus (**de septembre 2024 à avril 2025 inclus pour les 2^{ème} année**)

soit en une seule fois du montant de la contribution annuelle

⊗ Attention : en cas de départ de l'établissement en cours d'année, **tout mois commencé est dû et 25 % du solde des frais de scolarisation seront demandés.**

Les frais annexes de dossier administratif ne sont pas remboursés quelles que soient les conditions.

Dans le cas d'une rétractation de l'étudiant, intervenant dans un délai de 7 jours naturels après son entrée en formation, le montant égal à 25% de la contribution restante due ne sera pas exigé.

Dans une condition de réciprocité, s'il devait être mis un terme à la scolarité de l'étudiant en cas de motifs légitimes et impérieux liés à un désengagement de l'établissement, une compensation de 25% du montant de la contribution restante de scolarité serait versée à l'étudiant. Cette condition serait nulle et non avenue en cas de rupture de contrat liée à un motif disciplinaire.

Est à prévoir pour toutes les sections l'achat de livres et matériels : la liste sera fournie en juillet/août 2024

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap. 